

LES GROUPES DE PAROLE

Proposer au sein de la détention un lieu neutre, espace collectif d'expression et de réflexion.

Choc carcéral

Prévenir l'impact psychologique de l'incarcération sur le détenu primo-incarcéré.

Violences

- Comprendre, analyser et prévenir la violence au sein de la famille.
- Favoriser une prise de recul des vécus de violence.
- Permettre aux détenus d'envisager des alternatives à la réaction violente
- Prévenir et lutter contre la récidive.

Parentalité

- Préserver l'identité de père malgré le statut de détenu.
- Aider les pères à assumer leurs responsabilités éducatives et affectives durant leur incarcération.

Estime de soi

Pour revaloriser une image défailante et prendre conscience de ses compétences.

ASSOCIATION AXIS

Contacts :

Dominique GAILLARD, Directeur
04 94 92 86 86

Chloé CAZALET,
Coordinatrice
06 11 11 51 13

Caroline FAYOUX, Psychothérapeute
Animation Groupes de parole
06 62 65 80 98

Avec le soutien de :



MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX PENDANT LA DETENTION

Centre Pénitentiaire
de Toulon-La Farlède

Maison d'Arrêt
de Draguignan

ASSOCIATION AXIS

9, rue Corneille - 83000 TOULON
04.94.92.86.86
associationaxis@orange.fr
repaxis@orange.fr
www.associationaxis.fr

Association Axis

LE RELAIS ENFANTS-PARENTS du Var

Les missions :

Accompagnement d'enfants dans le cadre de parloirs médiatisés.

Les enfants sont pris en charge devant la prison par un accompagnateur de l'association qui reste présent pendant la visite.

Les objectifs :

- Eviter une cassure brutale du lien qui entrainerait des conséquences psychologiques chez l'enfant.
- Soutenir la fonction parentale du père, son devoir et sa responsabilité dans l'éducation de son enfant.
- Soutenir la mère dans l'épreuve d'incarcération vécue par l'enfant.
- Accompagner la famille dans la mise en paroles de la situation carcérale du père.

Pour qui ?

- Pour les enfants qui ne peuvent pas être accompagnés par leur famille.
- Pour les enfants et les pères qui ont besoin d'être aidés dans leurs relations.
- Pour les familles qui souhaitent un parloir supplémentaire dans la salle aménagée du Relais.

Comment bénéficier d'un Relais ?

Pour les détenus : faire une demande écrite au S.P.I.P ou au Relais.

Pour les familles : contacter le Relais Enfants-Parents.

Un entretien sera proposé au père, à la famille et à l'enfant afin d'évaluer l'opportunité de la rencontre.

L'entretien préparera l'enfant ; son état psychologique et son désir seront déterminants quant à la mise en place et la poursuite des visites.

Une permanence à l'Accueil Familles :

Pour les familles de détenus (en particulier bénéficiaires du Relais Enfants-Parents)

Cet espace permet de :

- Présenter et expliquer le fonctionnement du Relais Enfants-Parents aux familles de détenus.
- Préparer la mise en place de rencontres médiatisées.
- Accueillir et aider les familles à comprendre et supporter la détention du père.
- Répondre aux questions des enfants et poser des mots sur l'incarcération.
- Soutenir le lien mère-enfant.
- Accorder une attention particulière aux familles en